



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations
et des compétences**

**78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/SDEDC/2021-701

21/09/2021

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2021/2022.

Destinataires d'exécution

DRAAF-DAAF

Etablissements publics d'enseignement agricole

Unions nationales fédératives d'établissement privés

Inspection de l'enseignement agricole

Pour information : fédération française de rugby (FFR) - Union nationale du sport scolaire (UNSS)

- Organisations syndicales - Fédérations d'associations de Parents d'élèves

Résumé : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2021/2022 : réorganisation territoriale, organisation du championnat, actions d'animation et de promotion de l'activité, commissions thématiques.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Année scolaire 2021-2022

SOMMAIRE

Introduction

- I- L'organisation territoriale
- II- Les actions d'animation de l'activité
- III- Les actions de promotion de l'activité
- IV- Le Championnat UNSS Excellence
- V- Les actions en lien avec l'international
- VI- Participation aux frais de déplacements
- VII- La formation des enseignants

Annexe 1 : Découpage des zones de compétitions

Annexe 2 : Responsables de zone

Annexe 3 : Regroupement d'équipes de deux établissements agricoles

Annexe 4 : Règlement des compétitions, feuille de match, feuille de classement

Annexe 5 : Comportement citoyen des joueurs et joueuses et charte d'exemplarité des accompagnateurs et des jeunes coaches

Annexe 6 : Demande de participation aux frais de déplacement

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions programmées en 2021-2022.

La pratique de l'activité rugby se déroule dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, qui peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Ainsi le championnat de France de rugby des lycées agricoles peut être soumis à de nouvelles modalités d'organisation, notamment pour la phase de qualification des équipes participant à la finale.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement **sportif** UNSS "Lycée garçon et fille Excellence Rugby à X" en vigueur.

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2021-2022.

Introduction

Dans le cadre de la convention tripartite du 20 avril 2018 signée par la Fédération Française de Rugby (FFR), l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et le Ministère en charge de l'agriculture, l'année scolaire 2019-2020 a été marquée par des modifications significatives dans les objectifs, l'organisation et les formes de pratique proposées. Ces modifications sont en lien direct avec les finalités de l'enseignement agricole et les attentes de nos partenaires. Par une diversification des pratiques, ces évolutions vont permettre à encore plus de jeunes de s'engager pleinement et en toute sécurité dans l'activité, comme joueur, jeune officiel, jeune coach. Ces évolutions visent également la construction d'un projet éducatif en véhiculant des valeurs partagées essentielles à l'enseignement agricole.

Le championnat « Elite » est abandonné. Les équipes jouant sur ce niveau de championnat s'engagent désormais sur le championnat excellence UNSS, afin de jouer dans un championnat de niveau adapté.

La dimension internationale, axe fort des politiques éducatives de l'enseignement agricole prend toute sa place dans ce nouveau projet.

Un comité de pilotage, composé de membres de la FFR, de l'UNSS et du Ministère en charge de l'agriculture se réunit au moins une fois par an pour définir les enjeux stratégiques et évaluer les différents dispositifs. Des commissions techniques sur les thèmes du développement de l'international, de la formation des enseignants et de la communication sont mises en place pour permettre le développement de la pratique du rugby dans nos établissements agricoles. Ces dernières sont ouvertes à tous les acteurs désirant s'investir dans la construction de ce projet.

2019-2020 devait être une année de renouvellement des formes de pratiques en lien avec la politique de développement de la pratique féminine et permettre de s'orienter vers de nouveaux publics. Malheureusement, l'activité a été suspendue et mise en sommeil pendant une année scolaire en raison de la crise sanitaire.

2021-2022 est l'année de la reprise de l'activité, ce qui va permettre au sport de retrouver toute sa place en tant qu'élément participant au bien-être et à la réussite des jeunes.

La mobilisation de tous, y compris des partenaires, doit permettre de relever les défis qui se présentent en redonnant toute sa place au rugby dans l'enseignement agricole. Elle doit aussi permettre de préparer « **2023** », année du championnat du monde organisé par la France.

I – L'ORGANISATION TERRITORIALE

Afin d'articuler le découpage territorial de l'enseignement agricole avec celui de la FFR, sept zones sont constituées (annexe 1) : Nord Est (zone 1), Grand Ouest (zone 2), Nouvelle-Aquitaine (zone 3), Occitanie (zone 4), Auvergne-Rhône-Alpes (zone 5), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (zone 6), Paris et ultra-marins (zone 7).

Pour chaque zone, un enseignant d'éducation physique et sportive (EPS) et un chef d'établissement sont identifiés pour animer le dispositif, en partenariat avec la FFR et l'UNSS (annexe 2). Ils constituent **le comité de pilotage régional**. Ces 4 représentants se réunissent en début et en fin d'année scolaire afin de définir les modalités de mise en œuvre du programme territorial de l'année (réunion de septembre) et de faire un bilan des actions réalisées (réunion de mai). Le compte rendu de ces réunions est présenté au comité de pilotage national. Un représentant de la ligue régionale et le cadre technique FFR sont associés à ces travaux. Ces réunions peuvent se faire à distance, compte-tenu des lieux de travail des uns et des autres qui peuvent être parfois très éloignés à l'intérieur de chaque zone.

II – LES ACTIONS D'ANIMATION DE L'ACTIVITÉ

Chaque enseignant, coordonnateur de zone, organise au moins deux journées consacrées à l'animation de l'activité. Les coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ces temps forts de la pratique s'adressent à tous, joueurs débutants ou joueurs confirmés. Ils ont pour objectif d'engager le plus grand nombre d'élèves dans l'activité. Un calendrier prévisionnel est construit et communiqué en début d'année à tous les établissements de la zone et au comité de pilotage.

1. L'organisation pratique de ces actions est laissée à l'initiative du coordonnateur de la zone avec en appui un cadre technique FFR. La première journée se déroule courant du 1^{er} trimestre 2021-2022 et la deuxième, courant du 3^{ème} trimestre 2021-2022.
2. Différentes formes de pratique peuvent être envisagées : Rugby à 5, Touché plus 2 secondes... Elles doivent permettre à des joueurs, de genre, d'âge et de niveau différents de partager une pratique commune.
3. En complément de cette pratique, des formations d'enseignants ainsi que de jeunes officiels, des ateliers techniques sont également proposés sur cette même journée.
4. Les dates retenues par chaque coordonnateur de zone sont communiquées dès la rentrée au comité de pilotage régional et au national qui supervise l'ensemble de ces actions.
5. La licence de l'UNSS est obligatoire. Les rencontres s'adressent aux élèves, étudiants, et apprentis des établissements publics et privés.

III– LES ACTIONS DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ

Il s'agit du championnat de France de rugby des lycées agricoles. Il est organisé à l'échelon de chaque zone et débouche sur une finale nationale. Pour les finales de zone, la zone 7 « Paris et ultra-marins » est rattachée à la zone 2 « Grand Ouest »

Les directeurs et coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ce championnat de zone est ouvert à l'ensemble des établissements. **Il a pour particularité d'être placé sous la responsabilité des élèves qui assument seuls les rôles de jeune officiel, notamment les fonctions de coach et d'arbitre. Les enseignants et les adultes présents se positionnent sur des rôles de superviseur de ces jeunes officiels.**

Pour ce championnat, il est possible d'effectuer des regroupements de deux Associations Sportives (AS) différentes lorsque les effectifs d'un établissement ne permettent pas de présenter une équipe complète. L'objectif est de promouvoir la pratique et non pas de rechercher la constitution d'une « pseudo-sélection ». Les conditions de mise en place sont strictes et réglementées par la charte présentée en annexe 3.

Ce championnat s'adresse à des jeunes déjà engagés dans la pratique du rugby, mais exclut les joueurs qui évoluent au plus haut niveau. Il faut entendre par « haut niveau » :

- Chez les garçons, niveau national de pratique : Gaudermen/Alamercery, Crabos, Espoir ou Niveau Fédéral Sénior,
- Chez les filles : joueuses participant au championnat de France FFR -18 ans à 15, les joueuses de pôles inscrites au 1^{er} septembre 2019 en structure, les joueuses faisant partie du top 100 dont la liste est déterminée en janvier 2020, Elite 1 & Elite 2.

Ces jeunes, qui ne pourront pratiquer à ce niveau de compétition, peuvent cependant être responsabilisés sur les fonctions de Jeune officiel (Arbitre, coach, secouriste...).

La liste des participants à cette compétition devra être adressée en amont, par le chef d'établissement, au cadre technique FFR qui sera chargé de la valider avant les rencontres.

1- Modalités d'inscription des établissements : Les enseignants d'EPS des établissements inscrivent leurs équipes à l'aide d'un formulaire en ligne dédié. Le formulaire est accessible à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/championnat-de-france-de-rugby-a-x-des-lycees-agricoles-2021-2022-1624892181>

Le formulaire est clos le **vendredi 12 novembre 2021** au soir. Cette date passée, les établissements ne sont plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

Dans un deuxième temps, les enseignants inscrivent leurs élèves, joueurs et arbitres, pour chaque compétition, sur OPUSS selon les modalités de l'UNSS.

Chaque lycée peut engager :

- Une ou deux équipes à X pour les Féminines (nées en 2003, 2004, 2005, 2006).
- Une ou deux équipes à X en cadets (2005, 2006, 2007).
- Une ou deux équipes à X en juniors-seniors (2002, 2003, 2004).

Le nombre de joueurs présents sur la feuille de match sera au minimum de 13 et au maximum de 16.

2- Des tournois de qualification sont organisés entre le courant du mois d'octobre et si possible avant les vacances de Noël. Il convient de prendre en compte le calendrier de l'UNSS qui est connu dès le mois d'octobre. Il s'agit d'organiser :

- Un tournoi de district ou départemental (si possible),
- Un tournoi régional,
- Une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est confiée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant janvier 2022 et transmis aux organisateurs de la phase finale nationale.

REMARQUE : des tournois d'animation peuvent simultanément être organisés lors des tournois qualificatifs, pour promouvoir et développer la pratique dans les établissements mais ces derniers ne donnent pas lieu à des qualifications.

REMARQUE : Selon l'évolution de la crise sanitaire et des mesures de sécurité, et dans le cas où les phases de zone n'ont pu se dérouler de manière satisfaisante, le Copil Rugby du mois de décembre 2021 statue sur le mode de qualification effectif des équipes participant à la finale.

3- Cette action par zone est placée sous l'autorité :

- du chef d'établissement identifié dans la note de service,
- de l'enseignant d'EPS responsable de la zone qui en assure la coordination,
- de l'enseignant d'EPS, organisateur de la compétition.
- la fédération française de rugby, représentée par un binôme composé d'un cadre technique et du référent de zone.

4- La licence UNSS est obligatoire :

La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat. Il convient d'être vigilant sur la saisie des informations relatives à l'identité des apprenants. Une attention particulière doit être portée aux adultes non enseignants d'EPS accompagnant les équipes. Chaque président d'AS a la responsabilité d'informer des modalités particulières de compétition retenues pour ce championnat agricole.

5- **Le règlement sportif 2021-2022, la feuille de match et la feuille de classement** de cette compétition sont joints, en annexe 4 de la présente note de service. Pour toutes les catégories, le règlement UNSS s'applique, excepté pour les catégories d'âge.

6- Jeune Officiel UNSS :

L'arbitrage est confié à des Jeunes Officiels UNSS (JO) issus des établissements participants.

Il est rappelé que l'arbitre, acteur incontournable du jeu, supervisé par un adulte, est le garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, doivent être exemplaires.

Sur les différentes phases des championnats, il est possible qu'un autre établissement mette à disposition de l'établissement organisateur un JO arbitre. Des jeunes arbitres de pôle espoir, encadrés par des adultes experts déclarés à UNSS peuvent être également sollicités.

Si un accompagnateur ou un jeune coach est expulsé (carton rouge), le capitaine désigne un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain. Par ailleurs, les points de pénalité liés à cette sanction seront comptabilisés en cas d'égalité.

Sur la phase finale de zone :

Chaque établissement participant a pour obligation de présenter au moins 2 JO UNSS :

- 1 jeune arbitre non joueur **par équipe pour les sections sportives** et 1 non joueur **par délégation** pour les autres.
- 1 jeune coach par équipe. Le jeune coach est amené à prendre en charge entièrement l'équipe pendant la phase de compétition, l'enseignant ayant alors un rôle de manager. Une charte de bon comportement du joueur et de l'accompagnateur sont présentées en annexe 5.
- **L'équipe qui ne présente pas de JO arbitre de niveau départemental est déclassée.**

Sur la phase finale nationale :

Chaque établissement qualifié se présente **obligatoirement** avec au moins 2 JO :

- 1 JO arbitre UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas jouer et peut être issu d'un autre établissement scolaire. **L'établissement qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique est déclassé.**
- **1 jeune coach par équipe qui, comme pour la finale de zone, prend entièrement l'équipe en charge lors de la compétition, l'enseignant assurant un rôle de manager.**

Attention : sur l'ensemble de ces rencontres arbitrées par des jeunes officiels, une équipe ne peut pas jouer si elle n'est pas coachée par un jeune officiel.

7- **Le calendrier des tournois** est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le mercredi 12 novembre 2021 par le directeur et l'enseignant coordonnateur de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis COSTA (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin qu'un cadre technique FFR puisse assister à chaque phase finale de secteur. La même communication devra se faire avec le « référent rugby scolaire » de chaque zone (cf. liste en annexe 2).

8- Le classement final par zone est établi par catégorie.

9- La finale nationale est organisée par le Lycée agricole de Courcelle-Chaussy. Elle se déroulera à METZ **les 29 mars et 30 mars 2022** dans les mêmes conditions que les finales de zone. Une participation financière de maximum 10 euros par élève pourra être demandée aux établissements, pour contribuer aux frais d'organisation.

Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale (sauf pour les zones 2 et 7 réunies qui ne qualifient qu'une équipe par catégorie). L'établissement organisateur est qualifié d'office dans toutes les catégories.

Dans le cas où l'établissement organisateur termine premier des qualifications de sa zone, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ».

Pour chaque catégorie, l'établissement finissant 2^{ème} dans la zone où le plus grand nombre d'équipes sont engagées est également qualifié pour la finale nationale.

Cela porte à 8 le nombre d'établissements participants à la phase finale nationale dans chaque catégorie.

IV- LE CHAMPIONNAT UNSS EXCELLENCE

En championnat UNSS, pour l'année 2021-2022, les établissements de Limoges, Pau, St-Palais, Brioude et Toulouse participent au championnat Excellence filles.

Les établissements de Nîmes, Auch, Pau, Albi, Carcassonne et Aix participent au championnat Excellence garçons. Cette disposition, transmise à l'UNSS, est inscrite sur la fiche sport.

Les équipes finalistes en 2021-2022 s'inscrivent en championnat UNSS Excellence l'année scolaire suivante. Les établissements peuvent, comme tous les lycées, engager des équipes en championnat de France des lycées agricoles en respectant les restrictions indiquées ci-dessus.

V- LES ACTIONS EN LIEN AVEC L'INTERNATIONAL

L'état des lieux des actions internationales réalisées par les établissements d'enseignement agricole dans le courant de l'année scolaire 2019-2020 a montré la diversité des actions d'échanges ou de coopération internationale ainsi que la synergie qui se crée entre les politiques publiques de formation, de développement et d'animation. La pratique sportive dynamise les relations professionnelles et les échanges culturels, axe majeur du système éducatif agricole.

La commission internationale souhaite à présent solliciter en externe différents partenaires pour connaître les projets éducatifs menés ou susceptibles d'être menés en lien avec le rugby et l'international. Cet état des lieux sera mené début 2021 pour le développement d'actions fin 2021.

Il s'agit de définir un projet et d'établir un réseau coopératif autour des établissements et la FFR avec par exemple le GIP 2023, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), le Ministère en charge de l'Éducation nationale, les directions de l'enseignement, les conseils régionaux, le réseau professionnel, ou encore l'amicale du tournoi des 6 nations.

L'objectif est de profiter de la séquence internationale qui s'ouvre dès 2022 avec la coupe du monde féminine de rugby, puis avec la coupe du monde masculine en 2023, et enfin les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, pour mettre en valeur la dynamique sportive de l'enseignement agricole.

Des projets locaux, régionaux et nationaux tels que des rencontres ou des échanges pourront être alors portés de façon dynamique et concertée avec les campagnes de communication « L'Aventure du Vivant » de la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER).

VI- PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tous les établissements participants aux actions d'animation, de promotion et de compétition, une quote-part des frais de déplacement engendrés pourra être prise en charge, à la condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 6) et dans la limite des crédits disponibles. Le choix du moyen de transport relève de l'initiative de l'établissement et le montant du remboursement sera calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus, quel que soit le mode de transport et le nombre de véhicules. La date butoir pour effectuer une demande de remboursement des **frais de déplacement** est fixée au **1er Juin 2022**. **Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération.**

VII- LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les dispositifs de formation suivant existent et permettent aux enseignants de se former :

- Dans le cadre d'Ecol'Ovale le dispositif Planète ovale est maintenu en complément de tout autre dispositif fédéral,
- Les formations proposées en académie par le ministère en charge de l'Éducation nationale ou l'UNSS,
- Au sein de l'enseignement agricole, l'offre de formation est adaptée aux différentes zones selon les besoins. Chaque coordonnateur de zone met en place une fiche bilan, qui est renseignée lors de la première journée d'animation, afin d'adapter les besoins recensés et par conséquent les actions à mener.

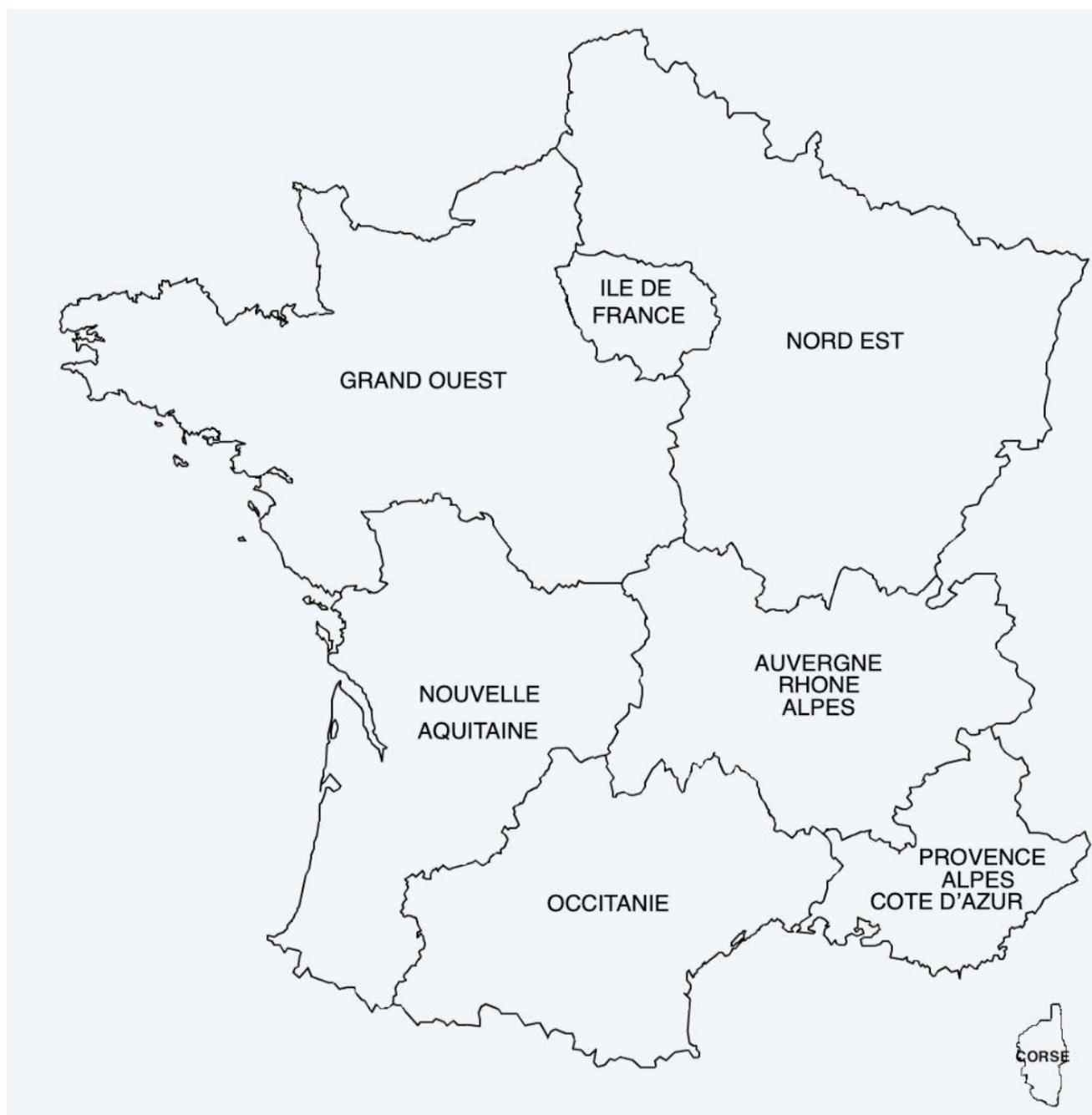
L'annexe 2 de la présente note liste les cadres techniques pouvant être sollicités pour des actions de formation.

Les journées d'animation doivent aussi être le lieu d'une sensibilisation et de questionnements sur l'activité par le biais d'ateliers de formation, de pratique.

Le Directeur général adjoint
De l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

ANNEXE 1 Découpage des zones de compétitions



Zone 1 : Nord Est

Zone 2 : Grand Ouest

Zone 3 : Nouvelle Aquitaine

Zone 4 : Occitanie

Zone 5 : Auvergne Rhône-Alpes

Zone 6 : Provence Alpes Côte d'Azur Corse

Zone 7 : Ile de France et Ultra-marins

ANNEXE 2
Responsables de zone

DGER		FFR	UNSS
Chef d'établissement		Enseignant EPS/coordination sportive	Cadre technique Réfèrent enseignement agricole Dirigeant Réfèrent scolaire
Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Zone 1	<p align="center"><u>Nord Est</u></p> <p align="center">Pascal MANGIN Dir. EPLEFPA Pixerecourt- Nancy 03 83 18 34 00 pascal.mangin@educagri.fr pascal.mangin@agriculture.gouv.fr</p>	<p align="center">Jean-Michel REIGNIER 06 09 30 91 79 jean-michel.reignier@educagri.fr jean-michel.reignier@agriculture.gouv.fr</p>	<p align="center">Francis COSTA 06 77 53 26 02 francis.costa@ffr.fr</p>
Zone 2	<p align="center"><u>Grand Ouest</u></p> <p align="center">M. Cédric AVRIL Dir EPLEFPA de Montargis 02 38 89 80 00 cedric.avril@educagri.fr cedric.avril@agriculture.gouv.fr</p>	<p align="center">Olivier LESPLINGUIES 06 87 56 39 75 olivier.lesplinguies@educagri.fr olivier.lesplinguies@agriculture.gouv.fr</p>	<p align="center">Laurent CODATO 06 33 23 6148 Laurent.codato@unss.org</p>
Zone 3	<p align="center"><u>Nouvelle Aquitaine</u></p> <p align="center">Michel BOUTTIER Dir. EPLEFPA des Landes 06 80 82 80 01</p>	<p align="center">Nicolas PEYS 06 75 20 35 95 nicolas.peys@educagri.fr nicolas.peys@agriculture.gouv.fr</p>	<p align="center">Marielle TYTGAT 06 29 97 45 90 marielle.tytgat@unss.org</p>
Zone 4	<p align="center"><u>Occitanie</u></p> <p align="center">Eric GAILLOCHON Dir. EPLEFPA Albi 05 63 49 46 77 eric.gaillochon@educagri.fr eric.gaillochon@agriculture.gouv.fr</p>	<p align="center">Patrice LAMOTHE 06 15 07 19 82 patrice.lamothe@educagri.fr patrice.lamothe@agriculture.gouv.fr</p>	<p align="center">Christian DURRIEU 06 81 93 34 98 christian.durrieu@unss.org</p>
			<p align="center">Françoise RECOURA 06 17 83 10 47 francoise.recoura@unss.org</p>

<p>Zone 5</p>	<p><u>Auvergne-Rhône Alpes</u></p> <p>Jean-François Besson Dir. EPLEFPA Brioude Bonnefont" 06 23 40 26 02 jean-françois.besson@agriculture.gouv.fr</p>	<p>Laurent DUPLESSIS 06 34 28 33 37 laurent.duplessis@educagri.fr laurent.duplessis@agriculture.gouv.fr</p>		<p>Mylène BARDET 06 07 54 93 87 mylene.toubani-bardet@unss.org</p>
<p>Zone 6</p>	<p><u>PACA</u></p> <p>Eric VARNIER Dir. EPL de la Durance et du Pays des Sorgues 04 90 13 43 13 eric.varnier@educagri.fr eric.varnier@agriculture.gouv.fr</p>	<p>Jérôme QUES 06 13 80 27 16 jerome.ques@educagri.fr jerome.ques@agriculture.gouv.fr</p>		<p>Emmanuel COTE 06 08 48 62 00 emmanuel.cote@unss.org</p>
<p>Zone 7</p>	<p><u>Ile de France et Ultra marins</u></p> <p>Pascal LABORDE Dir Lycée Michel ROCARD de Pouembout Nouvelle Calédonie +687 78 87 71 pascal.laborde@agriculture.gouv.fr</p>	<p>Lionel GIBAUX 0610799234 Lionel.gibaux@educagri.fr Lionel.gibaux@agriculture.gouv.fr</p>		<p>Vincent CHARRIER vincent.charrier@unss.org</p>

Elus référents et cadres techniques par ligue

Ligue	Statut	Nom	Prénom	Mail	Téléphone
AURA DTL Jérôme Gardon	Elu	BANIZETTE	Patrick	patrick.banizette50@gmail.com	06 23 04 39 58
	CTL	REY	Jean Pierre	jean-pierre.rev@ffr.fr	06 33 62 46 22
Bretagne	Elu	FABRE	Pascal	fabre_pascal@orange.fr	06 21 01 62 28
Centre Val de Loire	CTL	QUIVIGER	Bertrand	bertrand.quiviger@ffr.fr	06 44 38 06 09
	Elu	PAILLISSE	Jacques	jacquot.paillisse@gmail.com	07 68 82 84 11
Normandie	CTL	LAGARDE	Manuel	manuel.lagarde@ffr.fr	06 07 27 78 24
	Elu	AUBERT	Didier	didieraubert@normandie-rugby.com	06 07 90 68 83
Pays de la Loire	CTL	COMMEAT	Guillaume	guillaume.commeat@ffr.fr	06 63 94 34 34
	Elu	LALAUDE	Marc	marc.lalaude@wanadoo.fr	06 34 61 41 85
Bourgogne Franche Comté	CTL	GADE	Sylvain	sylvain.gade@ffr.fr	06 70 51 08 16
	Elu	CORNU	Guillaume	cornu.guillaume@gmx.fr	06 13 25 11 71
Grand Est	Technicien	GAUTHIER	Wilfried	willygaut@yahoo.fr	06 80 45 98 52
	Elu	PANIZZUT	Caroline	kropan@hotmail.com	06 33 52 18 85
Hauts de France	CTL	REVERT	Emmanuel	emmanuel.revert@ffr.fr	06 16 89 24 53
	Elu	BEAUVAIS	Frank	frank.beauvais@wanadoo.fr	06 77 22 91 83
Corse DTL Olivier Lièvremont	CTL	VAUPRE	Amandine	amandine.vaupre@ffr.fr	06 74 31 46 81
	Elu	PESCHEUX	Gérald	gerald.chistera@yahoo.com	06 23 22 73 24
Ile de France DTL Francis Jouberton	Technicien	RODRIGUES MARTIN	Fernando	fernando2b@hotmail.fr	06 49 15 86 18
	Elu	SALLENAVE	Pierre	magellan.ps@gmail.com	06 85 53 85 66
Nouvelle Aquitaine DTL Damien Ressigüé	CTL	LAMANDA	Jérôme	jerome.lamanda@ffr.fr	06 34 57 20 23
	Elu	SAUBUSSE	Cecilia	saubusse.cecilia@gmail.com	06 32 79 01 12
Occitanie DTL Eric Planes	Elu	BOY	Jean Claude	jeanclaude.boy@wanadoo.fr	06 14 03 06 10
	CTL	ST MACARY	Christophe	christophe.stmacary@ffr.fr	06 80 47 27 43
PACA DTL Olivier Lièvremont	Elu	CUNG	Jean Louis	jean-louis.cung@ffr.fr	06 07 66 35 73
	Technicien	LAPASSET	Sébastien	sebastien.lapasset@ffr.fr	06 60 02 13 15
Guadeloupe	Elu	MARTINEZ	Jean Marie	immccaz@yahoo.fr	06 26 31 74 48
	CTL	LEROY	Pierre	pierre.leroy@ffr.fr	06 43 26 50 94
Guyane	Elu	Pas d'élus désigné	Président par défaut	fred.rouillon@gmail.com	06 90 33 15 99
	Technicien	HILARIC	Olivier	olivier.hilaric971ctr@gmail.com	06 74 00 51 10
Martinique	Elu	DESTIEU	Julien	dju47@hotmail.com	06 94 20 99 53
	Technicien	GUERRESCHI	Paul	ctc.estguyane@gmail.com	06 94 20 72 07
Mayotte	Elu	Pas d'élus désigné	Président par défaut	president.ctrm@gmail.com	
	Technicien	MENARDEAU	Antoine	ctc.ctrm@gmail.com	+596696434335
Nouvelle Calédonie	Elu	LAVAUD	Jean François	edr@ctrugbymayotte.fr	00262639630040
	Technicien	GOBIN	Frédéric	ctc1@ctrugbymayotte.fr	06 39 69 03 06
Réunion	Elu	LAVEVE	Frédéric	flaveve@gmail.com	06 87 74 56 33
	Technicien	ESTEVE	Gilles	Gilles.Esteve@ffr.fr	06 87 74 21 29
Tahiti	Elu	GERARD	Raphael	raphaelgerard@yahoo.fr	06 92 14 08 13
	Technicien	NARDON	Steve	Steve.Nardon@ffr.fr	06 42 86 49 09
Wallis et Futuna	Elu	DUBOIS	Teiki	teikidubois@yahoo.com	
	Technicien	LAFITTE	Gilles	gilles.lafitte.fprugby@outlook.com	05 53 98 16 17
National	Elu	MULIKIHAAMEA	Etuato	Etuato.Mulikihaamea@ffr.fr	07 87 71 39 29
	Technicien	FELEU	Nisié	afilifeleu2512@gmail.com	06 81 83 25 12
National	Elu	CARREZ	Sébastien	sebastien.carrez@ffr.fr	06 89 24 06 90
	CTN	COSTA	Francis	francis.costa@ffr.fr	06 77 53 26 02

ANNEXE 3

Regroupement d'équipes de deux établissements agricoles

- CONVENTION 2021-2022 -

Cette convention concerne deux associations sportives d'établissements agricoles publics ou privés souhaitant se regrouper pour développer la pratique du rugby scolaire.

Uniquement si elles sont déficitaires* en effectifs, la convention leur permet d'inscrire en entente une équipe par catégorie dans le cadre du championnat de France de rugby des lycées agricoles. **L'inscription de l'équipe se fera par l'établissement déficitaire.**

Attention : l'entente ne peut être une sélection territoriale des meilleur(e)s licencié(e)s des deux associations sportives.

Les deux établissements s'engagent à réaliser deux entraînements communs minimum (exemple : journée d'animation) dans le cadre de la préparation de l'équipe et ce AVANT la finale de zone.

ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE

du.....et

du.....

Pour participer au championnat de France de rugby des lycées agricoles dans la ou les catégories suivantes :

Filles Cadets Juniors

SIGNATURE	AS.....	AS.....
CHEF D'ETABLISSEMENT		
PROFESSEUR EPS		
COACH ELEVE		

Responsable de la zone :

Date et signature :

Convention à rendre signée au responsable de zone à la date limite de clôture de l'inscription au championnat de France (voir note de service).

* déficitaires = L'association sportive n'a pas la capacité d'aligner une équipe COMPLETE de jeu à X (A savoir 15 joueurs sur la feuille de match).

ANNEXE 4

Règlement des compétitions, feuille de match, feuille de classement



Règlements sportifs des compétitions « RUGBY »

de l'enseignement agricole

Documents de référence

- Note de service DGER 2021-2022 « Organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2021-2022 »
- Règlements rugby à « X » UNSS Excellence de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année
- Règlement « Toucher + 2" » et rugby à 5

Principes de classement

1. Le décompte des points obtenus s'effectue de la manière suivante dans chacune des catégories :

- Premier : 4 points
- Deuxième : 3 points
- Troisième : 2 points
- Quatrième : 1 point

En cas d'égalité entre deux établissements au classement cumulé, le maintien sera accordé à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement cadet.

2. En cas d'égalité de deux établissements au classement cumulé pour la 1^{ère} place, le titre sera partagé.

Catégorie	Règlement sportif de référence	Précisions
CADETS GARCONS	Règlement rugby à X UNSS (lycée)	Sanctions : voir règlement UNSS correspondant
JUNIORS / SENIORS GARCONS	Règlement rugby à X UNSS (lycée)	Cas d'égalité : application de la gestion des cas d'égalité UNSS définis par l'UNSS nationale
FEMININES	Règlement rugby à X UNSS (lycée)	Le championnat en pratique à X se déroulant sur une journée, le nombre minimum de joueurs valides par équipe est de 10 (Cf. règlement UNSS).

FEUILLE DE MATCHS

Date : _____ Lieu du tournoi : _____ Établissement : _____ Catégorie : _____

	NOM	Prénom	N° licence
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

JEUNE(S) OFFICIEL(S) ARBITRE

	NOM	Prénom	n° licence UNSS	Niveau de certification
1				
2				

JEUNE(S) OFFICIEL(S) COACH

	NOM	Prénom	n° licence UNSS	Niveau de certification
1				
2				

	Adversaire	G - N - P	Score	Points*	Sanctions*
Match 1			/		
Match 2			/		
Match 3			/		
Match 4			/		
Match 5			/		
Match 6			/		
Total					

Signature du responsable de l'équipe Nom/Prénom : _____	Signature du responsable du tournoi Nom/Prénom : _____
---	--

FEUILLE DE RÉSULTATS



Date :

Compétition :

Catégorie :

	Équipe A	Équipe B	Score	Détail score A					Détail score B				
				E	T	P	D	C	E	T	P	D	C
Match 1			/										
Match 2			/										
Match 3			/										
Match 4			/										
Match 5			/										
Match 6			/										
Match 7			/										
Match 8			/										
Match 9			/										
Match 10			/										
Match 11			/										
Match 12			/										

Résultat d'un match:

- gagné => 3 points / nul => 2 points / perdu => 1 point

- forfait(*) => 0 point (victoire par forfait = 3 pts avec un score de 25 à 0)

(*) y compris pour le nombre de joueurs insuffisants sur le terrain après exclusion ou blessure.

NB : Toute équipe de type « entente de plusieurs lycées » sera considérée comme forfait. Toute équipe forfait sur deux rencontres sera considérée comme « forfait général ».

CLASSEMENT

1 ^{er}		7 ^{ème}	
2 nd		8 ^{ème}	
3 ^{ème}		9 ^{ème}	
4 ^{ème}		10 ^{ème}	
5 ^{ème}		11 ^{ème}	
6 ^{ème}		12 ^{ème}	

ANNEXE 5

COMPORTEMENT CITOYEN DES JOUEURS ET JOUEUSES

LES 10 REGLES DU COMPORTEMENT DU JOUEUR / JOUEUSE

1. JE RESPECTE LES RÈGLES DU JEU, SANS TRICHER.

Ces règles organisent l'affrontement physique en évitant qu'il ne dégénère en bataille : le sport n'est pas la guerre.

2. JE NE DISCUTE PAS EN COURS DE MATCH LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE.

Seul mon capitaine peut communiquer de manière lucide avec l'arbitre. Si nécessaire, après match, je fais officiellement les réclamations que j'estime méritées.

3. JE RESPECTE L'ÉQUIPE ADVERSE ET MON VIS-À-VIS EN COURS DE JEU.

L'estime sportive pour mon adversaire renforce le mérite que j'aurai éventuellement à le vaincre. Le mépriser ne ferait que dévaloriser la rencontre et la victoire à laquelle je prétends.

4. JE PRENDS LE DESSUS SUR MOI-MÊME AVANT DE VOULOIR LE PRENDRE SUR L'ADVERSAIRE.

Je me contrôle pour mieux contrôler l'adversaire. Je ne confonds pas brutalité et engagement. La brutalité tente de mettre en danger l'intégrité physique et morale de mon adversaire ; l'engagement vise uniquement à prendre sur lui le dessus.

5. JE NE PROVOQUE PAS MON ADVERSAIRE ET NE RÉPONDS PAS À SES ÉVENTUELLES PROVOCATIONS.

Je ne le pousse pas à sortir des règles que je respecte moi-même. Je ne mise pas sur une dégénérescence du match en bataille rangée, ni sur une victoire obtenue par disqualification.

6. MON ADVERSAIRE EST EN VÉRITÉ UN PARTENAIRE, NON UN ENNEMI.

Je ne peux bien jouer et progresser qu'avec sa contribution. Je partage avec lui le plaisir de faire du sport.

7. JE ME METS AU SERVICE DE L'ÉQUIPE.

Une équipe est un corps collectif dont je suis un membre.

8. J'ADOpte UNE CONDUITE ECO-RESPONSABLE.

Je suis concerné pour limiter les déchets et mes consommations d'énergie, respecter le tri-sélectif et le recyclage afin de protéger mon environnement.

9. JE RESPECTE LES LOCAUX ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION POUR PRATIQUER MON SPORT.

S'en prendre au matériel, c'est extérioriser une impuissance sans la corriger ; c'est donc l'enterrer. Je préfère réduire, grâce à l'entraînement, telle ou telle impuissance apparue sur le terrain.

10. JE NE ME DOPE PAS.

Se doper, comme tricher, dévalorise la victoire et corrompt mon plaisir de faire du sport.

CHARTRE D'EXEMPLARITE DES ACCOMPAGNATEURS D'EQUIPES ET DES JEUNES COACHS

LES DEVOIRS DE TOUT ENCADRANT : Professeurs, éducateurs et/ou membres de la communauté éducative (y compris les JO).

Adopter en toute circonstance un comportement digne et observer une conduite d'individu « écoresponsable ».

Refuser toute forme de violence, verbale ou physique, et/ou de tricherie.

Respecter les règles de vie et de bonne conduite liées à l'organisation du championnat.

Faire preuve de loyauté, de respect et de fair-play envers les différents acteurs du jeu et du championnat.

S'assurer d'un comportement garantissant une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et un respect scrupuleux de l'environnement social et matériel, afin d'inspirer positivement l'attitude des autres acteurs, en premier lieu les élèves.

Tout non-respect de l'un des devoirs précités de la charte entraînera une commission de discipline (Organisateurs, référents, Inspection, FFR) pouvant conduire au déclassement de l'équipe concernée.

RESPONSABILITES DES PROFESSEURS EPS

Les accompagnateurs s'engagent à :

- Former les jeunes officiels (jeunes coachs, jeunes arbitres).
- Accompagner les jeunes coachs lors des entraînements, des matchs de préparation et/ou d'animation et/ou amicaux.
- Présenter des jeunes officiels (arbitre et jeune coach) pour chaque compétition.
- Confier aux jeunes coachs la responsabilité d'encadrement de l'équipe.
- Ne plus être présent sur le bord du terrain lors des rencontres.

RESPONSABILITES DES JEUNES COACHS

Les jeunes coachs s'engagent à :

- Ne pas être joueur lors de la compétition.
- Prendre en main une partie ou l'intégralité de l'échauffement.
- Diriger l'équipe lors des matchs (consignes, remplacements).
- Responsabiliser les joueurs sur les comportements à adopter, les objectifs à atteindre.
- Rédiger un rapport sportif pour chaque tournoi réalisé.

<u>Date :</u>	<u>Signatures :</u>
<u>Equipe :</u>	
<u>Enseignant EPS responsable :</u>	
<u>Jeunes coachs :</u>	
<u>Provisueur :</u>	

A faire parvenir au responsable de zone lors de la finale ou au responsable des Championnats de France en cas de qualification.

ANNEXE 6



Demande de participation aux frais de déplacements année 2021-2022

A remplir et renvoyer par mail **avant le 1^{er} juin 2022** à : **Michel BOUTTIER, directeur de L'EPLEFPA des Landes**

Ligue de rugby de :

Établissement :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Adresse mél :

Enseignant responsable (nom/téléphone) :

Journées d'animation et de promotion

<i>Dates</i>	<i>Lieux</i>	<i>Km A/R</i>

Phase de zone des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Phase finale Championnat de France des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Total km global (animation promotion + zone + finale) : ----- km

Date d'envoi : _____

Le Directeur de l'établissement,
Président de l'Association sportive

Cachet de l'établissement

Nom et signature

Merci de bien vouloir utiliser les sites www.mappy.fr ou www.viamichelin.fr pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition. Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances. Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.